

**CABINET DU MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Date du transmis	30-06-2015	Indicateur Cabinet	Références cellule MMIC/CQXeLouvain/6128
------------------	------------	--------------------	---------------------------------------------

Les mentions qui précèdent doivent être rappelées dans les notes et dossiers qui seront établis par les services compétents.

RÉNOVATION
 DATE 03-07-2015
 GESTIONNAIRE TD
 DOSSIER 0223/102-5
 I 15/165

A l'attention de Madame Arlette VERKRUYSSEN – Direction générale
 A l'attention de Monsieur Philippe PIEREUSE – Direction Rénovation urbaine
 A l'attention de Monsieur Thierno DIOUF – Attaché
 A l'attention de Monsieur Caroline MULKERS – Attachée

CONCERNE : Contrat de quartier durable «Axe Louvain» – 4e série (2013-2017) – Saint-Josse
1ère modification de programme

<input type="checkbox"/>	pour projet de réponse à la signature du Ministre-Président.
<input type="checkbox"/>	pour projet de réponse à la signature de
<input type="checkbox"/>	pour rapport à Monsieur le Ministre-Président
<input type="checkbox"/>	pour communication aux services et fonctionnaires compétents qui sont priés de prendre les mesures d'exécution nécessaires, dans les meilleurs délais

<input type="checkbox"/>	pour exécution	 SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL Pour réception, Voor ontvangst, <i>ce 30/06/15</i>
<input type="checkbox"/>	classer	
<input checked="" type="checkbox"/>	pour information	
<input checked="" type="checkbox"/>	pour suite utile	

Vous trouverez ci-joint :

- la copie de la lettre envoyée à la commune de Saint-Josse au sujet de l'approbation de la 1ère modification de programme,
- la copie de la lettre de notification envoyée à Beliris au sujet de l'approbation de la 1ère modification de programme.

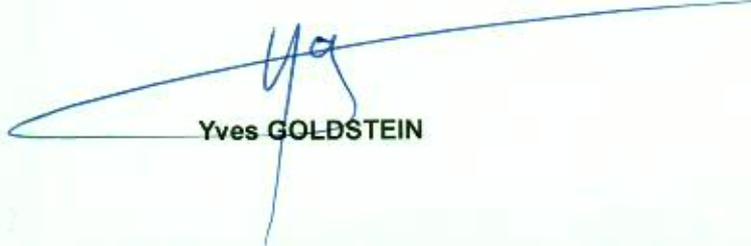
Nous vous remercions de votre collaboration.

IN
 02-07-2015
 A.A.T.L. - D.G.
 B.R.O.H. - D.G.

→ BN → DRU

Pour le Ministre-Président :
le Chef de Cabinet

MRBC - MBHG
 INDICATEUR GENERAL
 GENERALE INDICATEUR
 N°: 4202
 LE/OP: 02-07-2015
 BDU


 Yves GOLDSTEIN



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

LE MINISTRE-PRESIDENT

Au collège des Bourgmestre et Echevins
de la Commune de St-Josse-ten-Noode
Hôtel Communal
Avenue de l'Astronomie 12-13
1210 BRUXELLES

Contact

Nos Ref. MM/cv/cqdaxe louv/6128

Vos Ref.

Concerne Contrat de Quartier Durable «Axe Louvain» à Saint-Josse-Ten-Noode
Approbation de la première modification du programme
Annexes Grille budgétaire – 1^{re} modification – approbation

Bruxelles

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames, Messieurs les Echevins,

Le programme modifié a été présenté à la commission de quartier qui a remis un avis favorable lors de la séance du 24 mars 2015. Il a été présenté en assemblée générale le 31 mars 2015.

Le conseil communal a approuvé, en sa séance du 27 avril 2015, la première modification de programme du contrat de Quartier Durable «Axe Louvain» (4^e série – 2013-2017/2019).

En application de l'article 11 de l'arrêté du 27 mai 2010 portant exécution de l'ordonnance du 28 janvier 2010 organique de la revitalisation urbaine, je marque mon accord sur les modifications proposées et vous prie de trouver en annexe le tableau du programme modifié approuvé.

Concernant les opérations ayant fait l'objet de modifications, j'attire votre attention sur le fait que l'approbation en question est assortie des recommandations et conditions suspensives ci-dessous.

Pour rappel,

- une recommandation implique que la Commune doit en tenir compte ou s'en écarter de manière expressément motivée dans le cadre de l'exécution du programme.
- une condition suspensive implique que la partie des subsides concernée est tenue en suspens au niveau de l'ordonnancement budgétaire tant que la condition n'est pas remplie.

A. Recommandations

- **Opérations 1.1, 1.2, 1.3, 1.3a et 2.2 :**
 - La commune devra avoir un accord avec Beliris sur les propositions de modification et sur les budgets prévus pour les différentes opérations de l'îlot Cudell.
- **Opération 3.8 :**
 - Conformément à la fiche projet initiale, l'asbl Fabrik devra rester un partenaire opérationnel pour ce projet. Comme membre du Réseau Habitat, son rôle de relais sera pris en considération pour l'information et la sensibilisation sur les actions de rénovation.
- **Opération 3.14 :**
 - Suite aux difficultés rencontrées pour le démarrage de l'opération, une évaluation du projet devra être réalisée en septembre 2015 en vue d'apprécier l'opportunité d'un éventuel réajustement.

B. Conditions suspensives

- **Opération 1.3a :**
 - La fiche de l'opération devra être transmise à l'administration dans les 3 mois.
- **Opération 1.4_6 :**
 - La fiche de l'opération modifiée devra être transmise à l'administration dans les 3 mois.
- **Opération 2.3 :**
 - La fiche de l'opération modifiée devra être transmise à l'administration dans les 3 mois.
- **Opération 2.6 :**
 - La fiche de l'opération modifiée devra être transmise à l'administration dans les 3 mois.
- **Opération 3.1_7 – coordination (gestion des déchets et cadre de vie) :**
 - L'opération devra faire l'objet d'une évaluation avant la fin 2015.
- **Opération 3.8 – Guichet primes :**
 - L'opération devra faire l'objet d'une évaluation avant la fin 2015.

C. Remarque

- La présente modification de programme fait apparaître une «réserve financière» de 127.658,21 euros (opération 4.4). Lors d'une prochaine modification de programme, l'argent disponible devra prioritairement être utilisé :
 - pour des opérations de rénovation ou de création de logement vu le faible nombre de logements inscrits au programme,
 - pour renforcer l'équipe de coordination, notamment en termes de gestionnaires pour le suivi des marchés publics et des chantiers,
 - à défaut et moyennant justes motifs, pour l'opération 1.4_6 Maison des Cultures et de la Cohésion sociale.

Pour les opérations n'ayant pas été concernées par la présente modification de programme, j'attire votre attention sur le fait que les recommandations et conditions suspensives mentionnées dans le courrier d'approbation de la première modification de programme restent encore d'actualité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, l'expression de ma considération distinguée.


Ruud VERVOORT



**GOUVERNEMENT DE LA RÉGION
DE BRUXELLES-CAPITALE**

LE MINISTRE-PRESIDENT

SPF Mobilité et Transport
Direction de l'infrastructure des transports
Service Beliris
Monsieur Hubert De Smet-Jans
Rue du gouvernement provisoire, 9-15
1000 BRUXELLES

Contact

Nos Ref. MM/cv/cqdaxe louv/6128

Vos Ref.

Concerne Contrat de Quartier Durable «Axe Louvain» à Saint-Josse-Ten-Noode
Approbation de la première modification du programme - Notification

Annexes Grille budgétaire – 1^{re} modification – approbation

Bruxelles

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, nous vous informons que nous avons marqué notre accord sur la première modification de programme concernant le Contrat de Quartier Durable «Axe Louvain» (4^e série – 2013-2017/2019) à Saint-Josse-Ten-Noode.

Vous trouverez, en annexe, le tableau du programme modifié approuvé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.



Rudi VERVOORT

Contrat de quartier- Axe Louvain: 1ère modification de programme - Approbation - Juin 2015

N°	Projet	Type	Région	%	Commune	%	Total CQ	Beliris	Autres	Invest. total
Ilot Cudell										
1.1	Etude élargie Ilot Cudell	Etudes	0,00		0,00		0,00	40.000,00	0,00	40.000,00
1.2	Salle de sports Cudell	Infrastructure	0,00		0,00		0,00	1.319.600,00	1.500.000,00	2.819.600,00
1.3	Crèche FR	Infrastructures	0,00		0,00		0,00	614.800,00	0,00	614.800,00
1.3a	Aménagements ilot Cudell	Espace public	0,00		0,00		0,00	407.400,00	0,00	407.400,00
2.2	Réaménagement rue des Deux-Eglises	Espace public	0,00		0,00		0,00	543.200,00	0,00	543.200,00
			0,00		0,00		0,00	3.125.000,00	1.500.000,00	4.625.000,00
Scailquin-Vallon										
1.4.6	Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	Infrastructure / Logements	7.713.042,20	94%	528.420,80	8%	8.241.463,00	0,00	0,00	8.241.463,00
1.7	Local de quartier	Infrastructure	38.632,30	90%	4.292,48	10%	42.924,78	0,00	0,00	42.924,78
			7.751.674,50		532.713,28		8.284.387,78	0,00	0,00	8.284.387,78
Espaces publics										
2.3	Arichaut	Espace public	99.000,00	90%	11.000,00	10%	110.000,00	0,00	100.000,00	210.000,00
2.6	Coulée verte	Espace public	414.000,00	90%	46.000,00	10%	460.000,00	0,00	250.000,00	710.000,00
			513.000,00		57.000,00		570.000,00	0,00	350.000,00	920.000,00
Projet Phare										
3.1.7	Coordination	Socio-économique	147.593,00	100%	0,00	0%	147.593,00	0,00	0,00	147.593,00
3.2	Containers enterrés	Socio-économique	25.000,00	100%	0,00	0%	25.000,00	0,00	0,00	25.000,00
3.3	reSTICler	Socio-économique	341.950,00	100%	0,00	0%	341.950,00	0,00	0,00	341.950,00
3.4	Atelier couleur	Socio-économique	64.300,00	100%	0,00	0%	64.300,00	0,00	0,00	64.300,00
3.5	Ateliers participatifs	Socio-économique	107.000,00	100%	0,00	0%	107.000,00	0,00	0,00	107.000,00
3.6	Buurt Compost de Quartier	Socio-économique	51.100,00	100%	0,00	0%	51.100,00	0,00	0,00	51.100,00
			736.943,00		0,00		736.943,00	0,00	0,00	736.943,00
Actions socio-économiques										
3.10	Auxiliaire de la petite enfance	Socio-économique	167.370,00	100%	0,00	0%	167.370,00	0,00	0,00	167.370,00
3.11	Formation Horeca	Socio-économique	157.365,00	100%	0,00	0%	157.365,00	0,00	0,00	157.365,00
3.12	Guichet mobile	Socio-économique	134.890,50	100%	0,00	0%	134.890,50	0,00	0,00	134.890,50
3.13	Projet photo	Socio-économique	52.500,00	100%	0,00	0%	52.500,00	0,00	0,00	52.500,00
3.14	Fanfare de quartier	Socio-économique	60.000,00	100%	0,00	0%	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00
3.15	Rue ouverte	Socio-économique	148.800,00	100%	0,00	0%	148.800,00	0,00	0,00	148.800,00
3.16	Budget participatif	Socio-économique	123.500,00	100%	0,00	0%	123.500,00	0,00	0,00	123.500,00
			844.425,50		0,00		844.425,50	0,00	0,00	844.425,50
Autres actions socio-économiques										
3.8	Guichet Primes	Socio-économique	396.070,00	100%	0,00	0%	396.070,00	0,00	0,00	396.070,00
3.9	Verdurisation espace public	Socio-économique	229.050,00	100%	0,00	0%	229.050,00	0,00	0,00	229.050,00
			625.120,00		0,00		625.120,00	0,00	0,00	625.120,00
Coordination										
4.1	Chef de projet	Coordination et soutien	262.530,00	100%	0,00	0%	262.530,00	0,00	0,00	262.530,00
4.2	Communication cQD	Coordination et soutien	60.000,00	100%	0,00	0%	60.000,00	0,00	0,00	60.000,00
4.3	Dossier de base	Etudes	78.648,79	100%	0,00	0%	78.648,79	0,00	0,00	78.648,79
4.4	Réserve financière	Fonds de réserve	127.658,21	100%	0,00	0%	127.658,21	0,00	0,00	127.658,21
			528.837,00		0,00		528.837,00	0,00	0,00	528.837,00
	TOTAL		11.000.000,00	95%	589.713,28	5%	11.589.713,28	3.125.000,00	1.850.000,00	16.564.713,28